Bulletin de Liaison Intermittent et Sporadique n° 42
Jeunes scolarisés sans papiers, enfants de familles sans papiers, élèves en danger

10 Avril 2008

PRÉFETS AUX MAINS SALES ?

Réseau Éducation Sans Frontières
www.educationsansfrontieres.org

Jeunesse volée. Julio, jeune angolais de Rennes reçoit l'espoir d'une régularisation au prix d'un mensonge sur sa date de naissance : félicitations à cette administration qui manie avec brio les pratiques d'expertises osseuses peu fiables et du chantage sur mineur.

Prison pour étrangers de St Jacques de La Lande (35). Mensonge de policier pour forcer un jeune père Yézide (minorité opprimée en Géorgie) à quitter le CRA pour Roissy : « Ici on vous saquerait pour refus d'embarquement, à Paris, ils vont vous libérer » ! Au bout du voyage, expulsion express.

Orly, 15 mars. Expulsion très clandestine vers Haïti de Luckner Fleury, père d'un enfant de trois ans, dont le dossier de régularisation était instruit dans le Val d'Oise. La préfecture de Paris, où il a été arrêté, a choisi d'ignorer les soutiens et la forte mobilisation locale. Sur le vol Air France qui l'a expulsé, la liste des passagers ne comportait ni son nom, ni même le code habituel signalant la présence d'un expulsé. Air France en première ligne pour tenter d'empêcher les solidarités syndicale et militante ?

Préfecture de Nanterre (92). Quinze sans papiers arrêtés au guichet 17, quatre expulsés en moins de 48 heures. Application zélée d'une note de service exigeant l'arrestation systématique en préfecture mais « dans une cabine fermée » (sic) des sans papiers « frappés d'une OQTF » et qui se présentent spontanément pour s'enquérir de l'avancement de leur dossier.

Les urnes, nous dit-on, ont réclamé un nouveau style présidentiel. Ce que nous constatons, ce sont des mensonges à la pelle, des détournements d'informations, des procédures frauduleuses, et les arrogantes contradictions de N. Sarkozy. Le 12 mars, racolant son électorat entre deux tours, il se fait le champion de la chasse aux parents sans papiers d'enfants scolarisés et fanfaronne en même temps : « La France doit accueillir tous ceux qui sont persécutés à travers le monde ». Ceux qu'il vient de condamner au renvoi, vivants ou morts vers des pays de misère, de guerre ou des pelotons d'exécution avaient cru à une France, terre d'accueil.

« La xénophobie d'état tue »
4 avril 2008, un jeune Malien de 29 ans est mort à Joinville-le-Pont (94), après s'être jeté dans la Marne pour échapper à un contrôle de police dans la gare RER de Joinville. Il avait montré son abonnement de transport, mais il était frappé d'un APRF.

Ces atteintes intolérables aux droits déshonorent ceux qui les conçoivent autant que ceux qui les mettent en œuvre et révoltent l'opinion publique lorsque, par bribes, elle les découvre.

À trois mois de l'ouverture de la présidence française de l'Europe, il est plus que temps de re-mettre en avant autre chose que les mots creux de la parole d'une présidence de frime : la solidarité concrète du réseau qui découvre, informe, protège ceux dont le ministre a dé-

Sommaire n° 42

- Préfets aux mains sales ? 1
- La politique du chiffre a tué à Joinville-le-Pont 2
- Julio arraché aux griffes de la PP 2
- Journal d'une jeunesse oubliée à Lyon 3
- Essonne : pluie d'OQTF sur les jeunes majeurs 4
- Nabil doit rester en France 4
- Une béninoise risque l'expulsion après le décès de son conjoint 5
- L'Europe forteresse 5
- Les Illiu libérés ! 6
- La fabrique d'orphelins 7
- Les derniers tchéchènes 7
- John Maina, Mandeep Singh 8
- Victoire pour les Tastan 9
- Le droit d'asile sacrifié 9
- Nanterre : on arrête au guichet 10
- Rafle au foyer 11
- À Bamako, en Belgique… 12

Mercredi 7 mai 2008
à Bruxelles
12h30,
place Schuman
Rassemblement européen contre la directive de la honte

cidé qu'ils n'avaient pas la bonne couleur, le bon lieu de naissance ; les mobilisations d'école, de quartier, parce que dans trois mois, vacances obligent, ce sera plus risqué ; la mise en commun nécessaire des ressources militantes européennes et davantage, l'activation des liens avec les pays d'origine des migrants, particulièrement nord/sud.

Défendre pied à pied chacun des jeunes, des pères, des familles, démonter les contradictions du discours racoleur, ébranler les convictions des fonctionnaires exécuteurs des basses œuvres.

On a 3 mois pour le faire, chaque jour compte. On était des milliers dans toute la France le 5 avril, on continue, le 7 mai à Bruxelles, ensuite à Strasbourg.

LA POLITIQUE DU CHIFFRE A ENCORE TUÉ, CE 4 AVRIL À JOINVILLE-LE-PONT (94).

Ce vendredi 4 avril 2008, un jeune Malien de 29 ans est mort à Joinville-le-Pont (94), après s'être jeté dans la Marne pour échapper à un contrôle de police dans la gare RER de Joinville. Il avait montré son abonnement de transport, mais il était frappé d'un arrêté de reconduite à la frontière.

Cet événement tragique est une nouvelle illustration du climat créé par la multiplication des contrôles de police. **Oui, la politique du chiffre tue et ce n'est malheureusement pas un slogan.**

La mort de ce jeune homme ajoute une victime à une liste déjà longue. En été 2007, Yvan, enfant de treize ans d'une famille russo-tchétchène déboutée de l'asile, est resté quelque temps entre la vie et la mort après avoir tenté de fuir avec son père, par le balcon, la police venue au domicile. En septembre, c'est une femme chinoise, Chulan Zhang Liu, qui est décédée après s'être défenestrée de son appartement à l'approche des policiers. En février, c'est un Kenyan de 19 ans, John Maïna, qui s'est pendu après avoir appris le rejet définitif de sa demande d'asile. Aucune de ces victimes n'a eu le bon goût de relever de l'immigration « choisie » exigée par le président Sarkozy et son ministre de l'identité nationale.

Il faut mettre un point final à cette politique du chiffre qui génère tant d'angoisse et provoque tant de drames. C'est ce que nous avons dit, avec le collectif UniEs contre une immigration jetable, avec les collectifs de sans-papiers, avec les syndicalistes qui refusent la mise en concurrence des salariés, avec tous les citoyens épris de solidarité, ce samedi 5 avril, dans la manifestation qui est partie à 14h30 de la place d'Italie (Paris), de même que dans certaines villes de province: **NON à la xénophobie d'Etat et à ses conséquences meurtrières!**

Julio arraché aux griffes de la préfecture

500 lycéens obtiennent la libération de Julio, élève mineur que la préfecture force à se reconnaître majeur

Julio, élève mineur angolais, scolarisé au lycée Victor et Hélène Basch de Rennes, a été interpellé par la Police aux Frontières (PAF) mardi 4 mars lors d'un contrôle systématique d'identité qui ressemble beaucoup à un contrôle au « faciès ». Cela se passait après une sortie scolaire.

Ayant ses papiers sur lui, l'élève les a montrés mais les policiers ont jugé qu'il n'avait pas la pilosité d'un mineur. Ils l'ont alors placé en garde à vue et une procédure de vérification de son âge a été lancée. Le médecin effectue un examen de la pilosité, des organes génitaux et des os : il en conclut qu'il a 18 ans et non 16 comme l'indiquaient ses papiers.

Pourtant, cet élève avait été placé par un juge des tutelles dans un foyer pour mineurs sous le contrôle du Conseil Général, mais cela a été délibérément oublié. Le préfet d'Ille-et-Vilaine a pris un APRF (arrêté préfectoral de reconduite à la frontière) contre Julio qui se retrouve en rétention au centre de St Jacques de la Lande.

Un seul mot d'ordre : expulser, même si les règles de droit sont piétinées. Deux juridictions sont en contradiction ici :

celle du juge des tuteurs, qui après une enquête rigoureuse, décide de placer Julio sous la tutelle du Conseil général et affirmant qu'il a 16 ans et celle du juge des libertés et de la rétention et du Tribunal Administratif qui, sur la foi de l'expertise osseuse contestable, décident que Julio est bien majeur.
Et ce sont plus de 500 élèves et personnels de son lycée qui se sont mobilisés pour protester contre cette situation inhumaine et qui envisagent de rassembler tous les lycées de Rennes si la situation s'accélère. Il est vrai que l'Angola a quelques difficultés à reconnaître un ressortissant de Cabinda (une enclave angolaise au Congo). Ironie du sort, parce qu'il faut se dire majeur, Julio fait une demande d'asile auprès de l'OFPRA, qui rejette le dossier au nom du principe que Julio est mineur. **Bien majeur pour être expulsé, bien mineur pour ne pas être protégé.** Seule la mobilisation aura un effet, non sans rebondissements.

Le 11 mars au soir, veille d'une forte mobilisation lycéenne annoncée, une surprise arrive par voie de presse : Julio va être régularisé à titre exceptionnel et humanitaire ! Ce qui veut dire qu'il est reconnu majeur ! C'est le résultat d'un ignoble marchandage auquel Julio a été contraint : titre de séjour contre mensonge sur sa date de naissance.
Le 12 mars, 300 lycéens ont attendu l'issue de l'audience entre Julio, son avocat, l'avocat du Conseil Général, ses éducateurs et la préfecture. À la sortie, l'amertume et une colère rentrée dominent. Le Conseil Général affirmait vouloir poursuivre la préfecture parce qu'elle avait fait effectuer des tests sur la minorité de Julio sans en référer à son tuteur : autrement dit deux juridictions se contredisent, le placement de Julio mineur n'ayant pas été contesté par le jugement du Tribunal Administratif.

Depuis, Julio n'a pas pu retourner au Lycée. Il est atteint dans sa dignité : sa dignité physique, on l'a examiné jusque dans son intimité, sa dignité morale : il a été menotté, humilié, sa dignité d'être humain : il peut rester sur le territoire à condition de mentir sur son identité. La communauté scolaire ne sait toujours pas à l'heure actuelle, s'il est suivi par un médecin, non pas ce légiste qui effectue des tests osseux, grassement payés, mais un médecin qui soigne les maux, selon les vieux principes du serment d'Hippocrate…

Resf 35

À Lyon, les jeunes majeurs sans papiers prennent la parole et la plume et créent leur propre bulletin

Journal d'une Jeunesse Oubliée

resf-jm69@live.fr

Qui sommes- nous ?

Nous sommes des jeunes, pour la plupart lycéens, français ou étrangers, soutenus par des membres de l'Education Nationale.

Nous refusons l'enfermement, l'expulsion de nos copains et la politique du gouvernement qui chasse les sans papiers jusque dans leurs écoles, leurs lieux de travail, voire jusque chez eux...

Nous formons un collectif pour aider les jeunes sans papiers au jour le jour, pour empêcher leur expulsion et pour créer une solidarité entre la jeunesse française et la jeunesse sans papiers. Nous faisons partie d'un grand réseau national, le Réseau Éducation Sans Frontières qui se bat dans toute la France contre les expulsions de sans papiers. Parce qu'être sans papiers, c'est vivre dans la peur, nous n'acceptons pas que quiconque soit dans cette situation où les études, le travail et les loisirs deviennent très difficiles.

Dato en prison

Début janvier, Dato est arrêté et enfermé en prison. Ce jeune étudiant au lycée Camille Claudel de Lyon est accusé d'avoir présenté une fausse carte d'identité. La police a même sous-entendu qu'il était détenteur de cannabis, ce qui s'est révélé totalement faux. L'usage d'une fausse carte d'identité est uniquement dû au fait que Dato fût sans papiers et avait des problèmes de logement. En effet, les deux seuls responsables de cet usage de fausse carte d'identité, considéré comme un délit, sont d'une part, la peur dans laquelle vivait Dato (peur de se retrouver à la rue, peur d'être arrêté par la police, peur de ne pas arriver à tout gérer seul...) et d'autre part, l'État français qui lui a refusé plusieurs fois sa régularisation.

Dato est mis en en prison à St Joseph où ses camarades de classe, ses amis, ses professeurs, les membres de la vie scolaire de son lycée lui apportèrent un grand soutien : envoi de lettres, de ce dont il avait besoin...

Puis Dato comparait devant la justice le 6 février. Devant une salle remplie d'amis, d'enseignants, de représentants d'autres lycées et du RESF, les juges arrogants le traitent de délinquant et de menteur car ils cherchent à tout prix à lui trouver une nationalité. **Dato se trouve incapable de leur donner une réponse ne sachant pas lui même quelle est son origine.** Il est condamné à 3 mois de prison ferme et 1 an d'interdiction du territoire alors que le procureur en demandait presque trois fois plus.

Si Dato a échappé à la peine maximum demandée, c'est parce qu'il est scolarisé, « inséré » et très soutenu mais nous ne pouvons tout de même pas accepter cette injuste décision de justice. Il doit alors rester jusqu'au 26 mars à la prison de Villefranche.

Et ce jour-là, au lieu d'être libéré, il est conduit de la prison au centre de rétention, puis est amené à Paris, à l'ambassade de Géorgie, qui pas plus que celle d'Ukraine, ne semble vouloir le reconnaître. Le préfet veut absolument se débarrasser de lui. Mais pour l'envoyer dans quel pays ? **Dato reste à la prison pour étrangers de Lyon, en attendant d'être à nouveau présenté au Juge des libertés le 12 avril.**

Pluie d'OQTF sur les jeunes majeurs de l'Essonne : Liévin, Anis, Lamine, votre place est parmi nous.

En Essonne, Le Réseau Éducation Sans Frontières a déposé en préfecture pas loin de 30 dossiers de jeunes majeurs le 16 mai 2007.
Parmi eux, 14 jeunes des Ulis, d'Évry, de Grigny, d'Étampes, de Saint Michel-sur-Orge, de Savigny-sur-Orge, de Massy, de Corbeil-Essonne viennent d'apprendre que leur demande de régularisation est refusée. Scolarisés, créatifs, ils ont raconté leur vie, leurs souffrances d'hier et d'aujourd'hui, et leur volonté de vivre ici, dans les textes de « Plume sans papiers ». Certains, sous la direction de la comédienne Rachida Brakhni, ont aussi joué ces textes. Au lycée L'Essouriau des Ulis, le projet d'établissement intègre l'aide aux jeunes majeurs sans papiers.
Trois d'entre eux ont déjà reçu une Obligation à Quitter le Territoire Français. Au moindre contrôle d'identité (ce qui est très fréquent dans les gares RER), ils seront placés en centre de rétention avant d'être expulsés dans leurs pays d'origine. Pour satisfaire la politique d'Hortefeux-Sarkozy, le préfet de l'Essonne va détruire ces vies de jeunes adultes !
***Le 31 mars,** environ 200 personnes se sont réunies au rond-point des Thomas aux Ulis, puis ont marché vers la mairie où devait se tenir une conférence de presse.*
D'autres lycéens attendaient les marcheurs sur l'esplanade de la mairie et ce sont environ 400 personnes qui étaient présentes pour soutenir G. et les 13 autres lycéens dont le dossier de régularisation a été refusé par la préfecture. Parmi ces 400 personnes, quelque 300 lycéens du lycée de l'Essouriau des Ulis et du lycée Gustave Eiffel de Massy... (peut-être d'autres lycées ?) venus clamer leur soutien à leurs camarades et demander leur régularisation.
Une manifestation dans le calme, des élèves déterminés et une conférence de presse qui rassemble le maire et une adjointe au maire des Ulis, le maire adjoint d'Evry, RESF, la FCPE, la LDH, la FSU, un prof du lycée Gustave Eiffel.

Resf 91

En France depuis l'âge de 14 ans, un père et trois sœurs (dont une francaise) en France, deux frères français

NABIL DOIT RESTER EN FRANCE

Même s'il est un jeune comme n'importe quel autre vivant en France, Nabil BENAASSIA est officiellement de nationalité marocaine, il a 19 ans. Il est arrivé à l'âge de 14 ans pour rejoindre son père, ses sœurs et ses frères, tous de nationalité française ou titulaires d'une carte de résident. Il a bien entendu fait sa scolarité en France.
Son drame ? Être arrivé après l'âge de 13 ans, sans que son père ait respecté à la lettre les formalités (interminables et très compliquées) du regroupement familial. Mais pourquoi faire payer d'une peine énorme (le bannissement !) une faute bénigne (le non respect des règles du regroupement familial) commise par d'autres (ses parents) alors qu'il était mineur ?
L'administration préfectorale pilotée par un ministre expulsionniste fanatique devient une machine folle qui, pour atteindre ses objectifs chiffrés est prête à faire n'importe quoi, faire éclater des familles, suspendre net la formation d'un garçon de 19 ans, l'enfermer dans une prison qui ne dit pas son nom (centre de rétention), le monter de force par deux fois dans un avion, refuser de le présenter à un juge pour ses refus d'embarquer pour pouvoir essayer une fois encore de l'expulser de force, ligoté de la tête aux pieds, porté comme un paquet, bâillonné, attaché à son siège comme une bête et, peut-être illégalement piqué ou drogué.

NABIL A ÉTÉ EXPULSÉ LE 5 AVRIL AU PETIT MATIN, et accueilli par RESF Maroc.

Resf 78

LES AMOUREUX AU BAN PUBLIC

UNE RESSORTISSANTE BÉNINOISE EN VOIE D'EXPULSION APRÈS LE DÉCÈS DE SON CONJOINT FRANÇAIS.

Élisabeth, ressortissante béninoise, se marie avec Claude, ressortissant français, le 16 octobre 2005 et obtient un titre de séjour temporaire « vie privée et familiale » en qualité de conjoint de français.
Ce titre de séjour est renouvelé une première fois au mois de novembre 2006. Quelques mois plus tard, Claude découvre qu'il est atteint d'un cancer. Il décède le 3 octobre 2007.
Élisabeth, qui vient de déposer une nouvelle demande de renouvellement de son titre de séjour, informe l'administration de ce décès. Trois semaines plus tard, elle reçoit un refus de séjour accompagné d'une mesure d'éloignement. Le préfet de l'Indre-et-Loire lui écrit que « même si la rupture de communauté de vie résulte malheureusement du décès du conjoint français, l'administration ne peut renouveler le titre de séjour sollicité ».
Élisabeth est parfaitement intégrée en France. Elle est titulaire d'un CDI en qualité d'agent d'entretien et possède un logement à son nom.
Jeudi 3 avril, elle a été interpellée à son domicile par les services de police et conduite au centre de rétention en vue de son expulsion qui doit intervenir dans les prochains jours.

Élisabeth a été libérée et assignée à résidence dans l'après midi du 3 par le Juge des Libertés. Mais son expulsion, qui reste en vigueur, doit intervenir dans les prochains jours.

Nous, signataires de la présente pétition, nous associons aux Amoureux au ban public :
• pour refuser que des étrangers mariés à des ressortissants français soient expulsés après le décès de leur conjoint au mépris des principes élémentaires d'humanité et de justice.
• pour exiger la libération immédiate d'Élisabeth et le renouvellement de son titre de séjour
• pour dénoncer la politique d'éloignement aveugle et inhumaine du gouvernement

Forte mobilisation, importante médiatisation : enfin un titre de séjour pour Elisabeth !
Après Elisabeth, c'est au tour de Tourkia, dans l'Oise, d'être menacée d'expulsion après le décès de son mari.

http://amoureuxauban.net + email : lyonamoureux.net

POUR CES FAMILLES, C'EST DÉJÀ L'EUROPE FORTERESSE !

Le 13 mars 2008, Mr et Mme ABAZI, et leurs 3 enfants, originaires du KOSOVO, viennent d'arriver au CRA de METZ pour être « réadmis » en Autriche qui les a déjà définitivement déboutés

Dès le lendemain, les écoles des enfants se mobilisent chacune, une pétition est en train de tourner sur le quartier du Neuhof, quartier où sont scolarisés les deux plus jeunes, déjà 150 signatures à midi ! Les échanges sur Internet fusent aussi... Au collège Pasteur, professeurs et élèves sont sous le choc ! Et à Metz, les visites s'organisent, on cherche les démarches administratives encore possibles : « j'ai rencontré la famille cet après midi,ils sont très touchés de sentir la mobilisation qui se met en place ». Les courriers, appels, faxs se multiplient.

L'aîné, Shkumbin demande si ses copains parlent encore de lui au collège, que font-ils ? La petite Kaltrinë n'arrive pas à dormir ; elle pleure toute la nuit pour aller à l'école. Pourtant, c'est elle qui a dit courageusement aux policiers qui voulaient menotter sa mère « c'est pas bien, ça ! » et puis à sa maman... : « c'est pas grave ! »

Granit, celui du milieu est le plus silencieux... il n'a pas pu participer au match de foot de vendredi : « j'étais ici ! »

Ils vivent chaque minute entre la peur et le souvenir. Des courriers s'échangent entre les enfants et leurs écoles, on offre un ballon, un jeu de badminton, la « prison », oui, messieurs les juges, nous n'avons pas peur de lui donner ce nom, au CRA ! pour quelques instants, la

prison prend des allures de cour de récréation, mais chaque fois que les clés tournent dans les serrures, la crispation revient, l'impossible « tu m'emmènes avec toi ? » hurle dans mes oreilles. En Alsace, les médias s'y mettent aussi et arrosent copieusement et titrent « **Un quartier se mobilise** »

Et puis...3 h du matin, le téléphone sonne, la voie de Shkumbin s'étrangle « les policiers...ils disent à nous qu'on a un juge à Paris à faire, voilà, il faut aller dans cet juge ? Ou peut-être on retourne au Kos... »

Au bout du compte, la spirale infernale est enclenchée, c'est Roissy, « on va pas au Kosovo, dis? » « Allo, ils ne nous croient pas, on n'arrête pas de leur répéter qu'ils ne vont pas au Kosovo ! » répond nerveux un policier. Comment pourraient-ils Croire encore !

On attendait la réponse. La défenseure des enfants aussi avait été saisie, on attendait la réponse. Nous l'avons reçue une semaine après : «...ce dossier sera suivi par Mme L qui ne manquera pas de vous informer des suites... » Et oui, ils n'ont pas menti, ce fut bien l'Autriche pour ce long week-end pascal ! L'Autriche et sa prison pour le papa, les trop rares repas, l'expulsion à 5 h du matin, la dernière nuit en prison pour toute la famille...

Ils sont arrivés, au Kosovo, sont allés se cacher chez leur oncle...

Après coup, à la préfecture de Strasbourg, « les canaux diplomatiques vont être informés » de la protection que nous exigeons pour cette famille…

En attendant, la mobilisation n'a jamais été aussi active et étendue, de Metz à Strasbourg, Paris, mais aussi la Belgique, l' Autriche, de beaux échanges ont eu lieu, n'ont malheureusement pas abouti au résultat espéré, mais ouvrent des perspectives au niveau européen. On a eu des compliments de cette association autrichienne, ils ont entendu parler de RESF dans les médias. Super engagement, ils nous souhaitent beaucoup d'énergie et finissent par« aucun être humain n'est illégal ».

Et pour finir, on peut dire que Shkumbin, 11 ans s'est débrouillé comme un chef depuis le début de toute cette sale affaire, à traduire sans relâche pour expliquer la situation tragique de sa famille, à passer au dessus de tout pour alerter, tenir au courant demander quoi faire, se faire l'intermédiaire entre les représentants de l'ordre et son père. À ravaler sa salive devant la « traduction » si peu fidèle à la parole de ses parents devant le juge de la Cour d'Appel de Metz.

Bravo Shkhumbin, Bravo au courage de ces trois enfants, à la grande dignité des parents qui méritaient de bénéficier enfin d'une décision administrative qui comporte une once d'humanité.

Resf Metz

JULIAN, DHURATHA ET LE PETIT MATEO ILLIU
détenus depuis le 30 octobre ,
LIBÉRÉS LE 4 AVRIL !

Albanais, ayant fui leur pays pour la Belgique en 2003, Julian, Dhuratha et Matéo (3 ans et demi) Illiu sont détenus au centre fermé 127bis depuis le 30 octobre 2007. Matéo somatise et accumule les pathologies. Ses parents ont entamé une grève de la faim le 4 mars. Depuis lors, il régurgite les aliments qui lui sont proposés.

Trois tentatives d'expulsion, sous camisole de force, dont l'une particulièrement violente, bien que les Illiu répondent aux critères de régularisation de l'accord gouvernemental, contesté par l'Office des Etrangers, pour qui cet accord « n'a pas de valeur légale » !

La LDH et MDM ont alerté les autorités sur la situation de la famille, laissée sans soins.

Le 25 mars Julian est emmené en cellule d'isolement. L'expulsion est prévue le lendemain. La mobilisation s'organise partout, relayée par les média. Les politiques s'en mêlent. Fax, e-mails bombardent le ministère de l'intérieur, l'Office des Etrangers et la Lufthansa. Des passagers du premier vol Bruxelles-Munich, alertés, sont prêts à s'opposer à l'expulsion.

Celle-ci est « retardée ». Une nouvelle demande de régularisation pour raisons médicales a été déposée, qui doit être examinée dans la journée du 26. Mais elle est rejetée. Les Illiu doivent être transférés au centre fermé de Merksplas, près d'Anvers, loin de leurs soutiens.

Coup de théâtre: la Cour européenne des droits de l'Homme, saisie en recours d'urgence à minuit le 25, enjoint la Belgique de surseoir à l'expulsion jusqu'au 24 avril, le temps que les Illiu subissent des examens médicaux poussés et que l'on détermine les dégâts causés par l'enfermement sur Matéo.

Petite victoire sur l'Office des Etrangers, État dans l'État, qui s'autorise à s'affranchir d'un accord gouvernemental.

Les Illiu, intransportables, n'ont pas été transférés et continuent leur grève de la faim. Matéo a contracté la varicelle. Comme eux, des centaines de prisonniers croupissent dans les centres fermés belges, dans des conditions inhumaines et indignes.

4 avril . Ils sont enfin sortis du centre fermé où ils étaient détenus depuis le 30 octobre 2007 et le cauchemar est dans l'immédiat terminé.

Mais ce n'est qu'une victoire d'étape, il nous reste à obtenir leur régularisation pour qu'enfin ils puissent vivre sereinement et dignement en Belgique, le pays où ils choisi de reconstruire leur vie et d'élever Matéo.

5 mois de détention ! Un exemple parmi beaucoup d'autres. STOP à la Directive européenne de la honte sur l'enfermement des étrangers !

Quand la fabrique express d'orphelins tourne à plein régime

Kassim HAMIDOVIC, ROM bosniaque, est depuis près de 40 ans en Europe et depuis plus de 30 ans en France avec sa conjointe Ceba MUJKIC qui l'a rejoint en 1973. De leur union, sont nés 4 enfants, tous nés sur le territoire français : Amine, 28 ans, Sakib, 25 ans, Silvana, 13 ans et Omer, 4 ans.

Malgré tous les efforts de la Cimade, ce matin, 28 mars, Kassim et son Fils Sakib ont été renvoyés en Bosnie sur décision préfectorale. Kassim n'a pas remis les pieds dans son pays depuis 1963. Sakib ne connaît que la France. Ceba se retrouve seule, sans soutien, avec deux enfants mineurs, dont un en bas âge.

Cette famille vit à Perpignan depuis septembre 2007.

Aucune solution de logement n'ayant été trouvée, les enfants ne sont pas scolarisés. Sans école, sans logement, les voilà maintenant orphelins de père !

Où est le respect du droit à vivre en famille, défendu par l'article 8 de la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales ?...

Nous sommes réduits aujourd'hui à invoquer les droits européens puisque la France bafoue son principe fondamental de « terre d'accueil ».

Faites-le savoir autour de vous!

RESF 66

Seront-ils les derniers tchétchènes réfugiés ?

Originaires de TCHÉTCHÉNIE, ils ont quitté leur pays en janvier 2005. Les risques encourus par le papa dépassent leur pays d'origine car ils subissent des menaces d'exaction de la part des services secrets russes et ne se sentent pas en sécurité. Un an plus tard, ils s'enfuient donc en Suisse. Après deux ans, la Suisse les renvoie en Pologne, pays qui leur refuse cette fois le séjour. Il ne leur reste plus qu'à s'enfuir à nouveau, et ils arrivent enfin en France le 14/02/2008. Parcours typique de ces peuples dont on ne veut pas reconnaître la réalité du danger encouru en cas de retour dans leur pays, et qui cherchent désespérément à se poser quelque part pour pouvoir simplement VIVRE ! En France, c'est le Centre de Rétention Administrative de METZ qui les a directement accueillis avec leur bébé de 3 mois ! Commence alors une course contre la montre, contre le désespoir de ces parents aussi ! Épuisés, pris dans un cercle infernal, ils ont perdu tout espoir de pouvoir enfin échapper au danger. Mais la mobilisation lancée au niveau national grâce à la pétition et aux appels sur le site Internet a été très rapide et très forte. Les visites quotidiennes rendues à la famille enfermée étaient un mince réconfort face à leur angoisse. Le 27 février, la famille passe au TA de Strasbourg pour un référé liberté. Le 28, le TA suspend la décision de remise de cette famille à la Pologne, VICTOIRE ! C'est tremblants, que je les ai récupérés devant les grilles du CRA, la petite Hava dans les bras, LIBRES... de déposer une demande d'asile politique à l'OFPRA. L'espoir renait, mais la vigilance ne cesse pas....

Resf Metz

Procès et solidarité

29 février Khadija relaxée

3 mois de prison avec sursis avaient été requis contre Khadija. Le Parquet de Bobigny la relaxe

18 mars Salif KAMATE , tabassé par les expulseurs est condamné à 5 mois ferme et 1400 euros d'amende

19 mars procès en appel de Marie-Françoise DURUPT! ... Verdict le 16 avril

L'avocat du Parquet a demandé une peine de principe de 1000 euros d'amende afin de dissuader d'autres de faire comme Marie Françoise DURUPT.

Appels aux SOUS

Soutiens et déplacements, petis spectacles et grandes manifs, frais de justice, imprimerie... Vous le savez, tout ça coûte des sous. **Merci à ceux qui envoient des dons, merci de continuer et de solliciter vos orgas**

Chèques à l'ordre de RESF
s/c EDMP 8 impasse Crozatier 75012 Paris
Ou en ligne :
www.educationsansfrontieres.org
tirelire en page d'accueil

Le manifeste des innombrables
http://www.educationsansfrontieres.org/spip.php?article8941
À signer et faire signer.

« La France doit accueillir tous ceux qui sont persécutés à travers le monde » (N.Sarkozy. 12/03/2008).

John Maïna, Mandeep Singh, l'un est mort, le second renvoyé vers le peloton d'exécution.

Deux hommes parmi tant d'autres, qui ont fui leur pays de naissance parce que les violences y mettaient leur vie en danger, parce qu'ils pensaient qu'au pays des droits de l'homme, ils trouveraient sérénité et droit à reconstruire leur vie. Un jeune sportif de haut niveau, un amoureux. Et combien de vies broyées ?

92,2 %. C'est le pourcentage des réfugiés dont le dossier est refusé à l'Ofpra.

Que représentent ces 92,2 % ?

C'est la part des dossiers rejetés, en 2006, à l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (Ofpra). Plus de neuf demandeurs d'asile sur dix ont essuyé un refus. Ce taux s'élève constamment : il était de 90,2 en 2003, de 90,7 en 2004, de 91,9 en 2005. Chaque année, le record est battu. Avant d'atteindre ces sommets, l'on partait pourtant de bien bas : en 1981, date tirée au hasard, 21 % seulement des « cas » étaient recalés, et la France accueillait plus de 15 000 réfugiés. Contre 2 929 l'an dernier. En 25 ans, on a divisé par cinq le nombre d' « asiles » accordés. En bref, des personnes qui, persécutées chez elles, maltraitées, auraient trouvé refuge chez nous sans chipoter, reçoivent désormais des « OQTF - obligation de quitter le territoire français » en guise de bienvenue. »

Lire le texte de François Ruffin. *http://www.fakirpresse.info/frontoffice/main.php?rub=journal.php&idj=38&PHPSESSID=91d06c398f70e787a793e376a95990f7» Fakir n°34* (sept. /nov. 2007)

Les Droits de l'Homme ? M. Sarkozy s'imagine sans doute qu'il s'agit d'un gadget bling-bling avec lequel il orne ses discours télévisés et qu'il méprise ouvertement le reste du temps.

Le préfet de la Somme envoie Mandeep Singh vers le peloton d'exécution qu'il avait fui

Mandeep SINGH, 27 ans, indien du Punjab, est demandeur d'asile. Il a fait des études secondaires en INDE puis a obtenu un diplôme en informatique « Computer Softwear Diploma » en 1999. Engagé dans l'armée indienne, il y reste deux ans et fait partie d'unités militaires réparties le long de la frontière Pakistanaise. Il y est témoin d'atrocités commises sur ses camarades et décide de s'enfuir. Déserteur, il risque le peloton d'exécution. Comme Sikh, il est aussi exposé aux persécutions d'autres castes.

Régulièrement chassé de sa maison, Mandeep SINGH a connu une longue période d'errance et de solitude qui ont augmenté son traumatisme psychique.

En France depuis mars 2005 à Ribemont sur Ancre, il commence à se reconstruire et partage la vie de sa compagne française. Il redépose, le 2 août 2007, une demande d'asile, acceptée par la Préfecture d'Amiens, et pour laquelle la commission des recours doit statuer au vu des nouvelles pièces. Il est arrêté au « faciès » à Corbie, puis dans l'enceinte du Tribunal d'Amiens le 26 février à 15h, il tente de mettre fin à ses jours en s'ouvrant les veines du bras...Une fois recousu, il est placé en rétention au Centre de Rétention de MESNIL-AMELOT pour être expulsé le 3 mars vers New Dehli.

15 mars EXPULSION. Mandeep aurait donc été embarqué de force quelques minutes avant le décollage alors que tous les passagers étaient installés.

Resf 80

Quand la politique de l'immigration mène au désespoir…

John Maïna a 19 ans quand il reçoit la réponse de la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA anciennement Commission des Recours des Réfugiés). Une réponse négative à sa demande de statut de réfugié qui a poussé John Maïna à se donner la mort en France plutôt que d'être assassiné au Kenya. Une heure plus tard, on le retrouve pendu dans sa chambre du foyer de France Terre d'asile à Meudon (92).

Il avait fui le Kenya il y a deux ans. La guerre civile qui dure depuis deux mois au Kenya, a déjà fait plus 1000 morts et déplacé plus de 300.000 personnes, après une élection marquée de fraudes. Mais dans certaines régions du Kenya, notamment la vallée du Rift, elle avait commencé depuis longtemps. Dans cette vallée, John Maïna était pris en étau entre : d'un côté une secte-milice de funeste réputation, les Mungikis, à laquelle il a été contraint d'adhérer ; et de l'autre côté la police qui le pourchassait du fait de son appartenance à cette milice.

Se sachant condamné à mort, il a préféré fuir et a réussi à rejoindre la France le 19 mars 2006.

Les difficiles démarches pour obtenir le statut de réfugié commencent. Mais le 6 juillet 2007, l'Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides (OFPRA) le déboute de sa demande d'asile.

Il dépose un recours. Le 15 février 2008, il prend connaissance de la réponse de la CNDA. Il voit disparaître son ultime chance de ne pas être expulsé vers le Kenya, et donc vers une mort programmée. Ce jour là, il a préféré partir de lui-même.

France terre d'asile ?

23 février. Un hommage lui a été rendu à Meudon, un autre par le club d'athlétisme dont il était l'un des fleurons. Un appel est lancé, signé par de nombreuses personnalités pour dénoncer l'inhumanité et les dangers de la politique de l'immigration, suivi de rassemblements le 28 février et le 12 mars devant la CNDA où une délégation composée de Nathalie Ferré, Présidente du Gisti, et de représentants de la FSU, du CSP 92, et du Comité de soutien au CSP92 est reçue par le Président de la CNDA, M. François Bernard, pour évoquer avec lui le traitement de l'affaire de John Maïna. Une heure d'entretien, pendant laquelle M. Bernard, en affirmant qu'il s'agissait du premier suicide connu de ses services, a insisté sur les taux généreux de satisfaction aux recours (25 %) accordé par les différentes sections de la Cour. À la demande de la délégation, au nom des nombreuses personnalités et associations rassemblées, de réclamer formellement un droit d'asile à titre posthume, pour John Maïna, le Président a écarté cette éventualité sur le plan du droit, en laissant toutefois la porte ouverte à une démarche politique et symbolique, ne relevant pas de ses pouvoirs.

Victoire pour Ferzende et Sedat Tastan

L'octroi in extremis du statut de réfugié à Ferzende et Sedat Tastan à l'issue des recours déposés devant l'OFPRA démontre s'il en était encore besoin les dysfonctionnements de cette procédure et son détournement pour en faire un instrument de la politique d'immigration.

Rien en effet n'a changé, ni pour l'un ni pour l'autre, des éléments pris en compte pour apprécier leur demande d'asile : des faits avérés, des violences subies, de la prison, et la certitude s'ils avaient été expulsés d'être à nouveau recherchés, peut-être torturés, emprisonnés ou envoyés au combat contre leurs compatriotes kurdes.

Des demandes d'asile refusées pendant des années, parce que la suspicion est la règle, que les récits de violences, de persécutions, s'ils ne sont pas certifiés par les attestations des bourreaux, sont par principe mis en doute et les demandeurs systématiquement traités comme des fraudeurs. Et tant pis si des victimes sont renvoyées vers leurs bourreaux. L'OFPRA est là pour remplir les objectifs de déboutés qu'on lui assigne, pas pour s'occuper de fariboles droit de l'hommistes comme dirait Bling Bling. Mais l'OFPRA n'est pas seule en cause : la préfecture prend le relais, refusant systématiquement, s'appuyant sur les refus d'asile de l'OFPRA. Et il ne s'agit pas que de mots. Au cours de l'année 2007, Sedat et Ferzende Tastan ont été placés chacun en rétention et présentés à l'embarquement qu'ils ont refusé (trois fois pour Sedat). L'un et l'autre ont été traduits en justice pour cela. Ferzende Tastan a été condamné à trois mois d'emprisonnement qu'il a faits alors même que l'OFPRA, compte tenu de nouveaux éléments, lui accorde l'asile quelques jours après sa condamnation.

Autrement dit, l'Etat français a jugé, condamné et maintenu en prison quelqu'un à qui l'OFPRA accorde le statut de réfugié ! Ferzende Tastan n'aurait jamais dû être condamné. Il devrait au contraire être félicité et récompensé d'avoir résisté à son embarquement : il a, par son courage, évité aux autorités françaises d'avoir son sang sur les mains, ce dont elles se moquent certainement, mais aussi que cela se sache, ce qui les ennuie plus.

Acquise avec le soutien engagé du collectif marseillais et du RESF tout entier, la victoire de la famille Tastan pour être totale doit aussi permettre d'entamer publiquement l'arrogance destructrice de ceux qui ont voulu la briser.

Resf 13

Le droit d'asile, sacrifié à la politique expulsionniste

Lorsque la CNDA (Commission nationale du droit d'asile) rejette le recours d'un demandeur, l'intéressé n'est plus considéré comme demandeur d'asile : le récépissé de demande de carte de séjour lui est notifié, accompagné par une IQT, ou une OQTF

Zara, 20 ans, élève de terminale bac Pro comptabilité au lycée Montesquieu du Plessis, a été élevée dès sa naissance par sa grand-mère maternelle Rosa aujourd'hui âgée de 64 ans, arménienne, veuve.

Zara et sa grand-mère se sont réfugiées en France en 2004, pour échapper aux menaces, aux persécutions et aux violences véritables dont elles faisaient l'objet en raison des activités politiques du père de Zara, lui aussi poursuivi et disparu.

En juin 2007, la grand-mère de Zara a reçu le refus définitif de sa demande d'asile : il faut, aujourd'hui, pour obtenir l'asile en France que les tortionnaires et les assassins veuillent bien délivrer des attestations de persécution. Trop content de s'abriter derrière la décision de l'OFPRA, aujourd'hui, c'est le préfet des Hauts de Seine qui lui ordonne de quitter la France dans un délai d'un mois.

Pour aller où ? C'est pas son problème ! Et Zara ? Eh bien elle aussi sera expulsée si nous, lycéens, profs, parents, voisins, élus, nous n'allons pas exiger le retrait de lois injustes qui massacrent les vies.

Resf 92 sud

Mains sales (suite).
À Nanterre, on arrête au guichet

La Préfecture de Nanterre (Hauts-de-Seine, sarkoland qui a la chance d'avoir comme préfet un ex-super flic du contre-espionnage français) a peaufiné le dispositif d'expulsions express. Une note de service en date du 28/02/2008 donne des instructions aux fonctionnaires préfectoraux pour que les étrangers frappés d'un APRF ou d'une OQTF se présentant au guichet soient systématiquement «mis en attente» sous prétexte de vérifier leur passeport, conduits dans un local attenant, la fameuse «cabine 17»… où la police procède immédiatement à leur arrestation, passeport en main.
Prévues dans la circulaire Sarkozy du 21/02/2006, (en partie cassée par l'arrêt de la Cour de Cassation du 6/02/2007) ces arrestations pièges, ne sont pas nouvelles.
Mais à Nanterre, la plupart des personnes ainsi arrêtées n'avaient pas d'OQTF ou d'APRF préalables.

Ont ainsi été pris au piège :

- Mr Jian Guo LIAO arrêté le 13 mars alors qu'il venait pour le transfert de son dossier : expédié à Pékin en 48 heures chrono, il laisse une femme et ses 3 enfants dont 2 nés en France
- Abdelatif TARGOU et un autre ne sont plus là pour témoigner. Déjà expédiés respectivement au Maroc et à Madagascar, sans même pouvoir passer par la case tribunal.
- Mr Nabil KHOUNI, père d'un enfant malade, répondait à une convocation : arrêté…
- et d'autres que nous n'avons pas connus.

Ont été sortis du piège :

- Mr Alejandro SALCEDO interpellé aussi le 13 mars au guichet, placé en rétention, a échappé de peu à l'expulsion grâce à la mobilisation de sa famille, de ses nombreux soutiens (sa famille avait fait partie des parrainages du 92 en novembre dernier), parents des écoles des enfants, élus présents avec leurs écharpes tricolores sur les bancs du tribunal : le JLD l'a libéré puis le TA a annulé l'APRF !
- Mr M. N'dairi BA ramenait les formulaires de carte «salarié» que lui avait fournis la préfecture, après les avoir fait compléter par son futur employeur : arrestation immédiate, mise en rétention, APRF. Le JLD le libère mais la préfecture s'accroche à ses chiffres et fait appel : la Cour d'Appel donne raison à M. Ba (CA Yvelines du 23/03/2008, voir encadré ci-dessous).

«[…] Considérant que M. BA a été interpellé par les gardiens de la paix au service d'ordre public de Nanterre requis au 17 mars 2008 par la responsable du guichet 18 du service des étrangers de la Préfecture des Hauts de Seine «leur faisant savoir qu'une personne se présentant à elle faisait l'objet d'un arrêté préfectoral l'invitant à quitter le territoire français»
Qu'il est cependant indiqué sur le même procès verbal que l'intéressé ne fait l'objet d'aucune fiche de recherche et qu'il n'existait à son encontre au moment de son interpellation aucun arrêté préfectoral de reconduite à la frontière mais un courrier du préfet des Hauts de Seine en date du 22 juin 2006 lui confirmant le rejet de l'OFPRA quant à sa demande de bénéfice du statut de réfugié
Due c'est seulement le 18 mars 2008 que l'arrêté préfectoral de reconduite à la frontière a été pris à l'encontre de M BA
Que ces conditions d'interpellation sont donc irrégulières d'autant que M. BA s'était spontanément présenté à la préfecture pour y faire une demande de papiers et avait remis en toute bonne foi et confiance son passeport
Considérant que dans ces circonstances son interpellation relève d'une attitude déloyale de l'administration, que les procès verbaux font état de mentions inexactes quant à la situation administrative de l'intéressé sur lequel il a été pratiqué un prélèvement biologique non prévu par la loi pour l'infraction visée
Que pour l'ensemble de ces raisons et sans qu'il soit besoin d'examiner les autres nullités soulevés par son conseil, il convient d'annuler l'interpellation de M BA et tous les actes subséquents et d'ordonner la mainlevée de la mesure de rétention prise à son encontre.[…]»

D'autres préfectures pratiquent aussi le «Bureau des disparus» : *ainsi Paris et son sinistre 8ème bureau ; l'Essonne où en octobre dernier un SP marié à une française qui venait chercher l'Autorisation de séjour promise, a été arrêté, expulsé en 48 H ; la Seine et Marne ; le Loir et Cher…*
Zèle des employés du guichet qui ratissent large, pression concertée de leurs chefs pour gagner la course aux chiffres ?
Arrestation sous APRF antérieur ou arrestation « excès de zèle », c'est à l'évidence un procédé intolérable qui déshonore ceux qui l'emploient et, finalement, tous ceux qui travaillent dans les locaux où se produisent de tels actes. ***Nous disons STOP !***
Face à ces pratiques honteuses la riposte s'organise :
• *Lettre ouverte au préfet des Hauts de Seine contre les arrestations au guichet*
http://www.educationsansfrontieres.org/?article12533
signée un grand nombre d'organisations et d'élus du 92, en particulier les maires de gauche qui avaient signé l'appel « Nous ne sommes pas à vos ordres »
• *Flyers distribués aux SP sur les marchés, près des écoles et dans les queues des préfectures pour les avertir*
• *Le 4 avril, et les jours suivants aux heures d'ouverture de la préfecture, déploiement d'une banderole devant la préfecture, TGI et Conseil Général : « Ici on arrête et on expulse » en présence de la presse et de personnalités…*
La presse s'en est fait l'écho (articles à lire sur le site). Les associations et les partis se relaieront pour afficher les pratiques de honte de la préfecture de Nanterre.
Maintenant, c'est une riposte au niveau national qui doit s'organiser pour éviter la propagation de ces abus de droits.

Resf92

Violences et procédures frauduleuses pour 5 expulsions :

c'est le bilan Hortefeux de la rafle au foyer de la Terre aux Curés à Paris (13ème)

Le 12 février 2008, à 5 heures du matin, 500 policiers bouclent un quartier du 13ème arrondissement et investissent le foyer de travailleurs maliens de la rue Terre aux curés.

Cette intervention est d'une rare violence : de très nombreuses portes de chambres défoncées, cassées en deux, jonchent les couloirs… Deux personnes paniquées par l'intrusion des policiers et des chiens tentent de fuir en passant par la fenêtre et, blessées, doivent être hospitalisées.

Au final, 116 personnes sont arrêtées et placées en garde à vue. Ce ratissage sans précédent récent à Paris a pu être effectué sous couvert d'un habillage juridique prétextant la recherche de conditions d'hébergement insalubre et contraires à la dignité. Pourtant, malgré la garde à vue de neuf résidents en situation régulière qui seront eux très vite relâchés, aucune mise en examen n'est effectuée... Derrière le paravent judiciaire, un seul but : rafler et organiser.

Très vite, 105 habitants du foyer sont répartis dans plusieurs centres de rétention : Vincennes, Massy-Palaiseau et Oissel, et comparaissent donc devant plusieurs juridictions censées garantir les droits des personnes sans-papiers. On assiste alors à des audiences durant parfois 24 heures d'affilée, comme le jeudi 14 février où les retenus ont été emmenés le matin au palais de justice à 9h et n'en sont sortis que le lendemain matin à 9h pour être conduits pour certains directement au Tribunal Administratif dans l'espoir de faire annuler leur APRF. Finalement, au bout d'une semaine de ce marathon judiciaire durant lequel une poignée de voisins, amis et militants se seront mobilisés sans relâche, une trentaine de personnes restait en rétention à Vincennes. Les premières expulsions sont programmées à partir du mercredi 27 février et s'étaleront jusqu'au vendredi 14 mars.

À chaque fois, les quelques amis, voisins, militants solidaires des habitants du foyer sont présents dans les aéroports pour avertir les passagers que des expulsés seraient à bord de leur avion et qu'ils s'opposeraient à leur expulsion. Au final, malgré une très forte mobilisation de la police de l'air et des frontières, 7 expulsions sont ainsi empêchées et 5 ont malheureusement lieu. Sur les 116 interpellés du départ, 111 ont pu retrouver le foyer.

5 expulsions sur 115 interpellations, sans doute un échec pour Mr Hortefeux dont les objectifs sont d'1 expulsion pour 4 interpellations…Toutefois, de nombreux sans-papiers interpellés lors de l'opération sont maintenant sous le coup d'un APRF (Arrêté de Reconduite à la Frontière) et depuis quelques jours les rafles se multiplient aux alentours du foyer... Attraper un sans papier déjà sous le coup d'un APRF, c'est en effet bien pratique… D'ailleurs, une des personnes libérées a été ré-arrêtée lors de ces opérations de chasse à l'homme et de nouveau placée en rétention. Heureusement, amis et voisins continuent à se mobiliser, pour lui, et pour la régularisation des autres, cette solidarité de proximité étant sans doute l'un des derniers remparts à la barbarie qui, en France, gagne du terrain chaque jour.

RESF 75

4 mois de prison et 2 ans d'interdiction du territoire français pour avoir voulu rester auprès de ses enfants

Tamaz est arrêté le 5 février 2008, puis placé en rétention au Mesnil-Amelot.

Première tentative d'expulsion le 21 février. Tamaz réussit à se cacher dans le centre. Les gendarmes le retrouvent trop tard pour l'emmener à l'aéroport. Il reste en France.

Deuxième tentative, une semaine plus tard. Tamaz est emmené à l'aéroport par les gendarmes et confié à son escorte. Des hommes d'expérience qui savent y faire avec les récalcitrants. Poignets enserrés par du scotch, étranglement, Tamaz est monté de force dans l'avion. Une fois à bord, c'est au tour de ses jambes d'être entravées par du scotch. Mais Tamaz ne veut pas repartir en Géorgie. Il se débat avec l'énergie du désespoir. Les coups pleuvent. Les passagers interviennent. Le commandant de bord de la Georgian Airways refuse de décoller dans ces conditions. Tamaz est débarqué. L'avion part sans lui avec une heure et demie de retard. Tamaz, meurtri physiquement et moralement –il ne connaissait pas ce visage de la France– retourne au CRA du Mesnil.

Troisième tentative, quatre jours plus tard. Ils sont venus le chercher sans que personne ne soit prévenu. Tamaz s'ouvre les veines. Il est conduit à l'hôpital. Heureusement, ses jours ne sont pas en danger. Il passe en comparution immédiate le lendemain mais son jugement est reporté au 26 mars et Tamaz est emmené à la maison d'arrêt de Meaux.

26 mars, TGI de Meaux : son avocat n'a pas daigné se déplacer, Tamaz est condamné à 4 mois de prison et 2 ans d'interdiction du territoire.

Fuyant la Géorgie pour des raisons politiques, Tamaz est arrivé en France en 2003. Sa femme et leurs trois enfants l'ont rejoint quelques mois plus tard. Ils ont tout fait pour régulariser leur situation : demandes d'asile, demande au titre de la circulaire Sarkozy, toutes rejetées. Ils attendent aujourd'hui de passer devant la Cour Nationale du Droit d'Asile.

Tamaz, sa femme Natalia et leurs trois enfants âgés aujourd'hui de 20, 14 et 9 ans sont à l'origine de la création du RESF de l'Essonne.

Retour de Bamako

Les 15 et 16 mars se sont tenues à Bamako les deux journées de l'AME (Association des Maliens expulsés). Ce ne sont ici que mes impressions et les suites que je propose de donner à cet événement important.

Environ 200 personnes ont participé à ces deux journées, Maliens pour la plupart mais aussi, semble-t-il, de quelques autres pays de la région (Sénégal et Côte d'Ivoire) et une vingtaine d'européens (CGT, Droits devant, RESF Anafé et surtout Cimade). Présence de nombreux « refoulés » (refoulés du Maroc, d'Algérie, de Lybie dans des conditions d'une violence extrême) regroupés dans l'ARACEM, Association des refoulés d'Afrique centrale au Mali créée après Ceuta et Melilla. ARACEM et AME ont présenté des sketches très forts montrant des expulsions et des raccompagnements musclés. À noter que les journées ont été suivies de bout en bout par le directeur de cabinet du Ministre des Maliens de l'Extérieur. 4 millions de Maliens sur 11 millions vivent hors du pays, 3,5 millions en Afrique, 500 000 en Europe dont 100 000 en France (50% sans paps) et ils ont donc un ministère.

Des témoignages qui prennent aux tripes, des débats très longs, le plus souvent réellement intéressants (quelques passages obligés de certains qui, comme partout, viennent visiblement pour faire leur numéro) et souvent d'un niveau impressionnant.

Un appel a été adopté, soutenu par les organisations présentes (dont le RESF).

Ces deux journées ont, semble-t-il, été un événement puisqu'elles ont déclenché des entrevues avec le président du Parlement, avec le ministre des Maliens de l'extérieur et le premier ministre ainsi qu'avec l'ambassadeur de France

Une réunion AME Cimade Anafé RESF s'est tenue en marge des journées pour poser les jalons de ce qu'il est possible et souhaitable de faire ensemble.

Sur le cadre général, il semble que nous soyons d'accord (mais l'écrire permettra de le vérifier et de le préciser) : il s'agit en France de lutter contre les expulsions, éventuellement en s'appuyant sur des informations données par l'AME et, au Mali de demander que des moyens d'urgence soient mis en œuvre par les autorités maliennes et françaises pour accueillir les expulsés. Le danger qui nous guette est que nous assurions nous-mêmes (ou plus exactement que l'AME assume avec notre éventuel soutien) le suivi des expulsions (une militante Cimade a entendu un policier rassurer un expulsé dans l'avion en lui disant « tu verras, ça se passera bien, il y a une assos pour t'accueillir »). Le seul antidote à ce risque est d'essayer de faire de chaque intervention une dénonciation de la politique d'expulsion de la France, de son indifférence devant les drames qu'elle provoque et de la trop grande passivité des autorités maliennes. Autrement on devient les restos du cœur… Il faudra être vigilants.

Naissance de RESF en Belgique

11,5 millions d'habitants en Belgique, 150 000 sans papiers, 9 000 expulsions/an, des familles, des enfants détenus dans des centres fermés dans des conditions honteuses et inhumaines.

Les bancs des écoles se clairsèment, des enfants disparaissent, arrêtés et expulsés. Ici, même les mineurs sont en situation illégale. Comment une chaise vide dans une classe, là où un enfant apprenait à tenir debout ?

Kinderen Zonderen Papieren, née « de la fureur et du désespoir d'enseignants qui ne supportaient pas de voir disparaître des enfants de leurs classes », intervient depuis 2005 de l'autre côté de la « frontière linguistique », mais du côté francophone, rien n'existait encore.

Alors, RESF en Belgique est opérationnel depuis décembre dernier.

RESF en Belgique, et non RESF Belgique, car l'initiative est bruxelloise, même si elle commence à s'étendre dans la communauté francophone.

Nous luttons contre la contradiction de l'obligation scolaire de tous les enfants - avec une école qui structure les élèves autour des valeurs de liberté, d'égalité et de solidarité - et un Etat qui décide de rejeter dans l'ombre certains d'entre eux. Comment expliquer à un enfant que la liberté, l'égalité et la solidarité, c'est uniquement pour les autres?

Il s'agit aussi d'une question de démocratie, très présente ici dans les discours, mais trop absente des pratiques. Nous souhaitons partager expériences et savoirs pour « affiner des pratiques positives de démocratie » et construire des espaces de résistance et de création, en réponse à une politique qui ne tient aucun compte de l'humain.

Il n'est plus question de laisser faire en notre nom, d'être complices d'une barbarie d'état.

Le récent accord gouvernemental, même s'il a enfin pris en compte l'immigration, ne résout rien : lors des demandes de régularisation il sera, par exemple, examiné la réussite scolaire des enfants ! Des critères ont été mis en place, ce qui ne saurait nous satisfaire, même si nous les utilisons. Ils ne feront pas l'objet d'une loi, mais d'une circulaire…

Mercredi 7 mai 2008 à Bruxelles 12h30, place Schuman
Rassemblement européen contre la directive de la honte

Le 20 mai 2008, le projet de directive sur la rétention et l'expulsion des personnes étrangères va être soumis au Parlement Européen.
Ce projet, dans la continuité des politiques européennes sur l'immigration axées uniquement sur les volets sécuritaire et répressif, officialise la disparition des principes fondamentaux des personnes.
S'il était adopté, ce texte permettrait :
• **l'enfermement des étrangers pouvant atteindre 18 mois** pour le seul fait d'avoir franchi des frontières et de vouloir vivre en Europe ;
• **la détention des mineurs,** au mépris du respect de l'intérêt supérieur de l'enfant ;
• **l'interdiction pour les étrangers expulsés de revenir en Europe** pendant 5 ans, ce qui revient à criminaliser et à exclure ces personnes.
Au regard de ces violations des Droits de l'Homme, nous demandons donc aux parlementaires européens de rejeter ce projet de directive.
Il est de notre responsabilité de réagir pour empêcher la systématisation des camps et l'éloignement des personnes jugées indésirables.
Signataires de l'appel : *AEDH, Anafé, APDHA, Arci, ASTI Luxembourg, ATMF, Cimade, Cire, Gisti, Ipam, Kerk in Actie, LDH Belgique, Migreurop, ProAsyl.*